

Observation n°290 du 15/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La réponse du promoteur éolien aux observations importantes de la MRAE sont choquantes tant elles démontrent l'irrespect total du travail d'analyse fait par ce service et le mépris pour les interrogations graves qu'elle a posées .

S'agissant de la biodiversité, la MRAE indique que la diminution de la garde au sol par le changement d'éoliennes risque de générer un impact significatif ce qui est reconnu tant pour les rapaces que pour les chauves souris. Pour toute réponse , le promoteur leur soutient que puisqu'un bridage est prévu pour les éoliennes E3 à E6, il n'y a plus de problème quand le Muséum National d'Histoire Naturelle affirme dans une communication du 1-6-2021 que "le bridage ne permet qu'une réduction partielle de mortalité". En plus le promoteur prétend qu'il respecte les recommandations de la SFEPM organisme scientifique expert dans l'étude des chiroptères avec une garde au sol de 30 mètres alors que cette garde ne vaut que si les rotors sont inférieurs à 90 mètres de longueur ce qui n'est pas le cas ici puisqu'ils dépassent les 100 mètres et que la SFEPM recommande dans ce cas un z g